

Fiche de poste : Infirmier(e) de NUIT	<i>Direction des Soins</i>
Services : Chirurgie Viscérale - Urologie - Spécialités	Réf. : DDS/PhF/MD/EB Quotité de travail : 100%

FICHE METIER :

- **Famille** : SOINS
- **Sous-famille** : Management des organisations des soins
- **Code métier** : 05C10

INDICE DE VERSION	DATE	OBJET DE LA MISE A JOUR
A	01/05/2010	Création
B	20/03/2023	Intégration des savoirs et des savoirs faire en annexe de la fiche de poste

	NOM	FONCTION	DATE	VISA
Rédaction	A. DESTÈVE	IDE MSP de CS du Service		
Validation	S. DALES	CSS du Pôle		
Approbation	M. DELPY	CSS - Adjointe à la CGS		

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

- Coordonnateur Général des Soins : **Philippe FAUGERON**
- Cadre Supérieur de Santé : **Sandrine DALES**
- IDE MSP de Cadre de Santé : **Anaïs DESTÈVE**

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Professionnels médicaux et paramédicaux,
- Cadres de santé du pôle,
- Cadres de santé de nuit.

PRESENTATION DU SERVICE :

- PÔLE CHIRURGIE
 - Service de Chirurgie urologique, viscérale, spécialités

Le service se situe au 6ème étage du BMC et comprend 2 secteurs d'hospitalisation :

- **Chirurgie digestive** :
Accueil des patients présentant une atteinte de l'appareil digestif et nécessitant une surveillance ou une prise en charge chirurgicale.
- **Chirurgie urologique et spécialités chirurgicales** :
 - Accueil des patients présentant une pathologie urinaire et relevant d'une surveillance ou d'une prise en charge chirurgicale,
 - Accueil des patients relevant des spécialités suivantes : ORL, Ophtalmologie, Dentaire, Maxillofaciale, Stomatologie, Chirurgie plastique et reconstructrice.

CADRE REGLEMENTAIRE

Exercice de la fonction conforme au décret 2004 - 802 du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier(e) et extrait du code de la santé publique.

MISSIONS DU POSTE

Dispenser des soins de nature préventive et curative pour des patients programmés ou admis en urgence.

ACTIVITES DU POSTE

- Travailler en binôme avec l'aide-soignant(e) pour une prise en charge globale des patients, programmés ou admis en urgence,
- Mettre en œuvre les soins adaptés pré et post-opératoires, de prévention et de rééducation afin d'aider les patients à retrouver leur autonomie,
- Prendre en charge la douleur et mettre en œuvre les thérapeutiques s'y rapportant,
- Accueillir, informer, éduquer les familles et/ ou l'entourage,
- Participer à la gestion des stocks de consommables, aux essais de matériels et aux suivis de matériovigilance,
- Accueillir et encadrer les stagiaires et les nouveaux personnels.

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES

- Capacités à actualiser et/ou à acquérir les connaissances :
 - o De chirurgie digestive, urologique et aux spécialités chirurgicales,
 - o De médecine,
 - o Des pratiques en hémovigilance,
- Capacités d'adaptation et d'apprentissage,
- Intégration dans une équipe pluridisciplinaire et dans une polyvalence de secteur au sein des services de l'étage,
- Maîtrise des attitudes professionnelles,
- Esprit d'initiative dans le respect du domaine de compétence.

MANIERE DE SERVIR ET QUALITES RELATIONNELLES

- **Capacité d'intégration** : Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, esprit d'initiative, entraide professionnelle, disponibilité, implication professionnelle ;
- **Attitude relationnelle au travail** :
Ethique professionnelle, attitude constructive, confiance en soi, écoute empathique, communication au sein de l'équipe ;
- **Adaptation au poste de travail** :
Capacités à s'organiser, à réajuster, à progresser, respect des consignes de travail, du secret professionnel, devoir de réserve et de discrétion professionnelle, respect des horaires, de la tenue professionnelle.

PREREQUIS

- Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier(e),
- Respect de la réglementation en vigueur et de l'organisation du travail en équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE :

- **POSTE DE JOUR** :
 - o Horaires : [06h30 – 14h14] [13h 45 – 21h 29] [8h – 15h44]
 - o 1547h de travail / an
- **POSTE DE NUIT** :
 - o Horaires : [21h 00 – 7h 00]
 - o 1561H de travail / an
 - o Période de jour obligatoire de 4 semaines